



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Calcul de la productivité et du revenu des petits producteurs alimentaires pour suivre la **Cible 2.3** de l'**Agenda 2030**

Piero Conforti, Directeur adjoint par intérim

Leman Yonca Gurbuzer, Statisticienne

Division des statistiques

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Contexte

2 ZERO HUNGER



Cible 2.3: *«Doubl***er d'ici 2030 la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, tout en assurant aussi l'égalité d'accès aux terres, à d'autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités de plus-value et d'emplois non agricoles»**

Indicateurs

- **2.3.1:** Le volume de production par unité de main d'œuvre en fonction de la taille d'entreprise agricole/pastorale/forestière
- **2.3.2:** Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut autochtone

Ces indicateurs sont actuellement classés en tant que **Catégorie III** = les États membres ne se sont pas encore accordés sur une méthode internationale pour les mesurer.

La principal point de discussion concerne l'identification d'une **définition harmonisée des «petits producteurs alimentaires»**.

En août 2017, la FAO a invité les pays membres à participer à une **consultation mondiale** et leur a demandé de communiquer leurs observations sur une proposition de définition statistique des «petits producteurs alimentaires»

Grandes lignes

- 1. La méthodologie proposée par la FAO permettant d'identifier les «petits producteurs alimentaires»**
 - Critères fréquemment adoptés, absolus vs relatifs
 - Les critères proposés par la FAO
 - Données nécessaires et sources principales
 - Un exemple: Un pays hypothétique-Smallscalestan
 - Petits producteurs dans des pays sélectionnés
- 2. Consultation mondiale avec les pays membres sur la définition internationale du petit producteur alimentaire**
- 3. Le calcul des indicateurs**
 - Calculer la productivité de la main d'œuvre pour suivre l'indicateur 2.3.1
 - Calculer les revenus agricoles pour suivre l'indicateur 2.3.2

Sur la définition des petits producteurs alimentaires

Il existe de nombreuses manières d'identifier les petits producteurs alimentaires dans les publications. Une **catégorisation générale** établit une distinction entre les **définitions fondées sur un critère unique** et celles qui sont basées sur la **combinaison de plusieurs critères**.

Les critères que nous rencontrons fréquemment dans la documentation:

1. Les critères fondés sur la **dotation de facteurs de production** (e. g. les terres, la main-d'œuvre);
2. Les critères fondés sur la **part des travailleurs familiaux** dans l'exploitation;
3. Critères fondés sur des concepts qui renvoient au **lien entre l'exploitation et le marché** (p. ex. consommation personnelle, subsistance, orientation commerciale);
4. Les critères fondés sur le **poids économique de l'exploitation** (p. ex. les revenus).

La superficie des terres est le critère le plus fréquemment utilisé, étant donné que la vaste majorité des définitions des «petits producteurs alimentaires» sont basées sur la taille physique de l'exploitation agricole et sur le nombre de têtes de bétail.

Approche absolue versus approche relative pour définir un seuil pour «petit»

Les seuils visant à séparer les petites exploitations des grandes peuvent être **absolus** ou **relatifs**:

Seuils absolus: Attribuent, pour un critère donné, **le même seuil à tous les pays**, indépendamment des conditions agro-écologiques et socio-économiques.

Avantages: Améliorent la comparabilité entre les pays. Ils pourraient être liés aux mesures de l'extrême pauvreté, établissant ainsi une relation étroite entre l'ODD1 et l'ODD2.

Inconvénients: Ne tiennent pas compte des différences entre les contextes nationaux. En outre, au fil du temps, un seuil absolu entraînerait une sélection défavorable biaisée, qui conduirait à suivre la productivité/les revenus des producteurs les moins performants (les plus performants quitteront le groupe des petits producteurs).

Seuils relatifs: Attribuent un seuil qui correspond à **un percentile spécifique de la distribution** de la variable de critère sélectionnée dans chaque pays.

Avantages: Identifient dans chaque pays les producteurs qui sont relativement désavantagés en termes des critères sélectionnés. Ainsi, cette approche reflète de manière plus efficace les spécificités nationales concernant les producteurs alimentaires.

Inconvénients: L'utilisation de seuils différents réduit la comparabilité entre les pays.

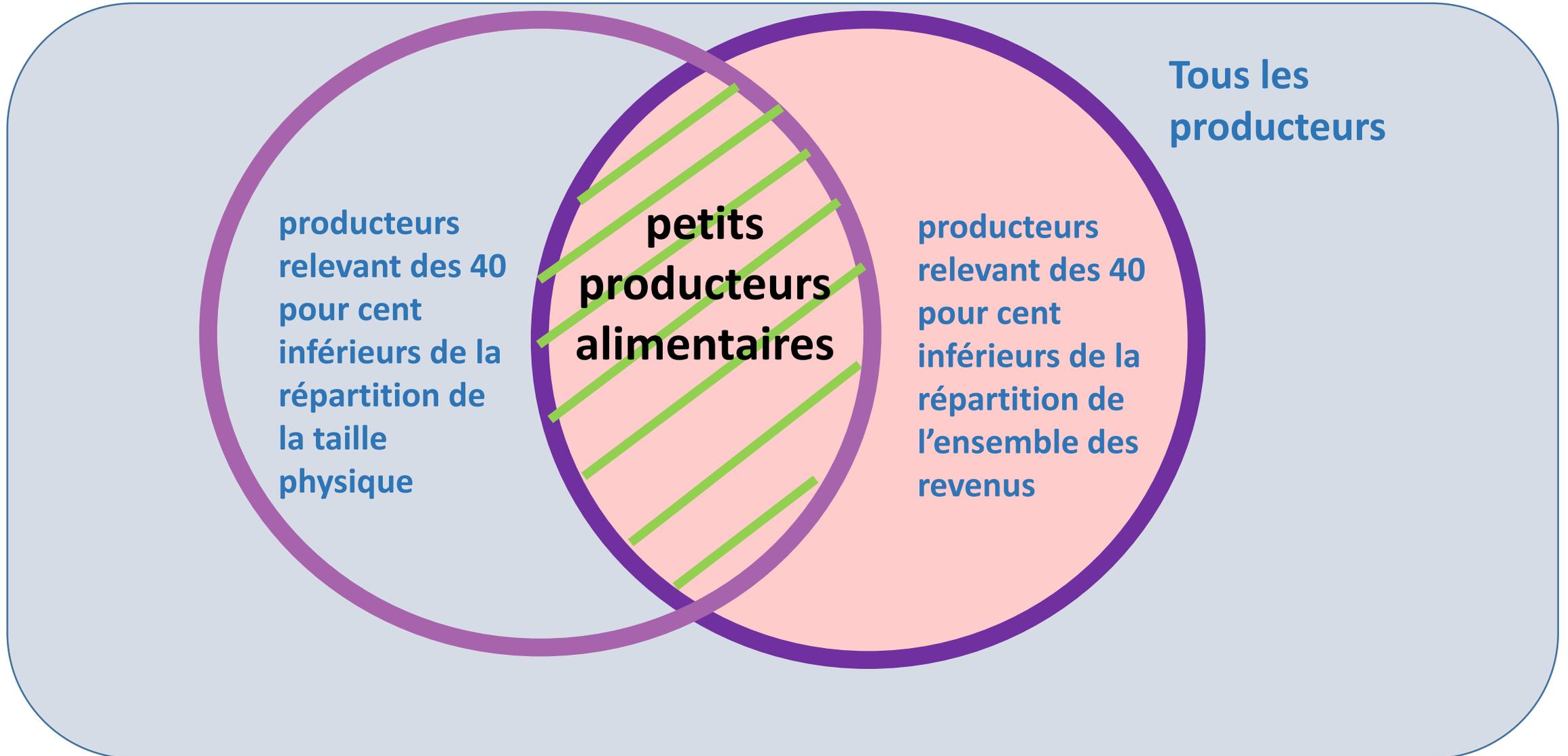
Proposition de la FAO pour définir les petits producteurs alimentaires

Utilisant une **approche relative**, la définition statistique proposée par la FAO définit les petits producteurs alimentaires à l'aide de deux critères:

1. **Taille physique de l'exploitation agricole**, exprimée par:
 - a. **La superficie des terres**: les producteurs relevant des 40 pour cent inférieurs de la répartition de la superficie des terres, en hectares;
 - b. **Élevage**: les producteurs relevant des 40 pour cent inférieurs de la répartition de l'ensemble des têtes de bétail

2. **Poids économique de l'exploitation**, tel qu'exprimé par les 40 pour cent inférieurs de la répartition de l'ensemble des revenus mesurées en **PPA** (parité du pouvoir d'achat)

«Les petits producteurs alimentaires» sont ceux figurant à l'intersection de ces trois critères variables.



Données nécessaires et principales sources de données

Données requises pour identifier les petits producteurs alimentaires sur la base de l'approche proposée:

1. Terres
2. Troupeaux de bétail
3. Revenus de la production agricole (plus PPA et IPC nationaux)

$$R_k^t = \sum_k V_{ik}^t p_{ik}^t$$

V_{ik}^t Comprend les volumes issus de la production:

- Agricole
- De bétail
- Halieutique
- Sylvicole

Données nécessaires et principales sources de données

Les données relatives à ces trois variables se trouvent dans les sources de données suivantes:

- Les enquêtes agricoles nationales qui permettent de recueillir des données **au niveau des exploitations agricoles** -- Projet AGRISurvey de la FAO
- Enquêtes auprès des ménages intégrées au module sur les activités agricoles (p. ex. WB LSMS-ISA et des enquêtes similaires) -- Projet du Système d'information sur les moyens de subsistance ruraux (RuLIS)
- Sources de données administratives telles que les registres des agriculteurs.

Mise en œuvre de l'approche proposée (1): Taille physique de l'exploitation

1. La **superficie des terres** dont un producteur agricole dispose doit être considérée en termes de «**terres exploitées**», qui est définie comme la superficie des terres réellement utilisée.

Inclut

Terres cultivées avec des cultures permanentes

Terres cultivées avec des cultures temporaires

Terres louées

Terres mises jachère (terres sans cultures et non consacrées au pâturage)

Exclut

Terres mises en location

Terres forestières

Terres abandonnées avant la période de référence

2. Le **nombre de têtes de bétail** dont un producteur dispose doit être considéré en termes d'**Unités de bétail tropical (UBT)**. Cette unité de mesure permet de normaliser différents types d'animaux d'élevage en une mesure unique grâce à des facteurs de conversion valables pour des variétés d'animaux d'élevage spécifiques dans chaque région du monde.

Mise en œuvre de l'approche proposée (2): Table de conversion des Unités de bétail tropical

Région	Bétail	Buffles	Moutons	Chèvres	Porcs	Ânes	Chevaux	Mules	Chameaux	Poulets
Proche Orient Afrique du Nord	0,7	0,7	0,1	0,1	0,2	0,5	0,4	0,6	0,75	0.01
Amérique du Nord	1		0,15	0,1	0,25	0,5	0,8	0,6		
Afrique subsaharienne	0,5		0,1	0,1	0,2	0,5	0,5	0,6	0,7	0.01
Amérique centrale	0,7		0,1	0,1	0.25	0,5	0,5	0,6		0.01
Amérique du Sud	0,7		0,1	0,1	0,25	0,5	0,65	0,6		0.01
Afrique du Sud	0,7		0,1	0,1	0,2	0,5	0,65	0,6		0.01
OCDE	0,9	0,7	0,1	0,1	0,25	0,5	0,65	0,6	0,9	0.01
Asie de l'Est et du Sud-Est	0,65	0,7	0,1	0,1	0,25	0,5	0,65	0,6	0,8	0.01
Asie du Sud	0,5	0,5	0,1	0,1	0,2	0,5	0,65	0,6		0.01
Transition vers l'économie de marché	0,6	0,7	0,1	0,1	0,25	0,5	0,65	0,6		0.01
Caraïbes	0,6	0,6	0,1	0,1	0,2	0,5	0,65	0,6		0.01
Proche Orient	0,55	0,6	0,1	0,1	0,25	0,5	0,65	0,6	0,7	0.01
Autres	0,6	0,6	0,1	0,1	0,25	0,5	0,65	0,6		0,01

Mise en œuvre de l'approche proposée (3): Poids économique de l'exploitation agricole

Les revenus des activités agricoles incluent ceux générés par les récoltes, l'élevage, les pêches et la sylviculture.

REVENUS DES RÉCOLTES (PPA)

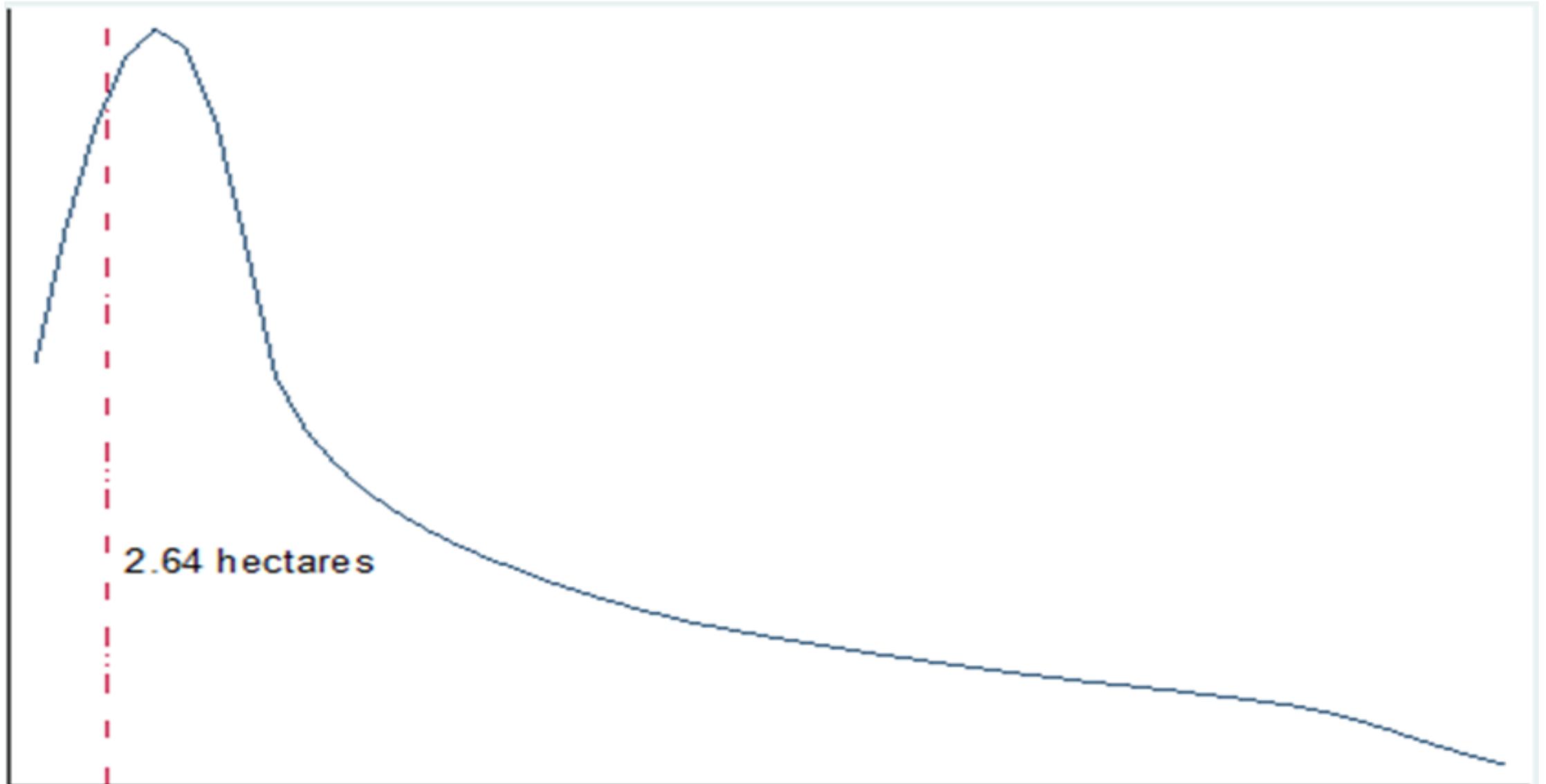
- Récolte vendue
- Récolte pour la consommation personnelle
- Récolte utilisée comme aliments pour animaux
- Récolte stockée
- Récolte utilisée pour les produits dérivés
- Récolte offerte en cadeau
- Récolte conservée pour les semences
- Récolte utilisée pour payer la main d'œuvre
- Récolte utilisée pour payer la location et/ou des intrants
- Récolte versée et/ou reçue dans le cadre d'un accord de métayage

REVENUS DE L'ÉLEVAGE (PPA)

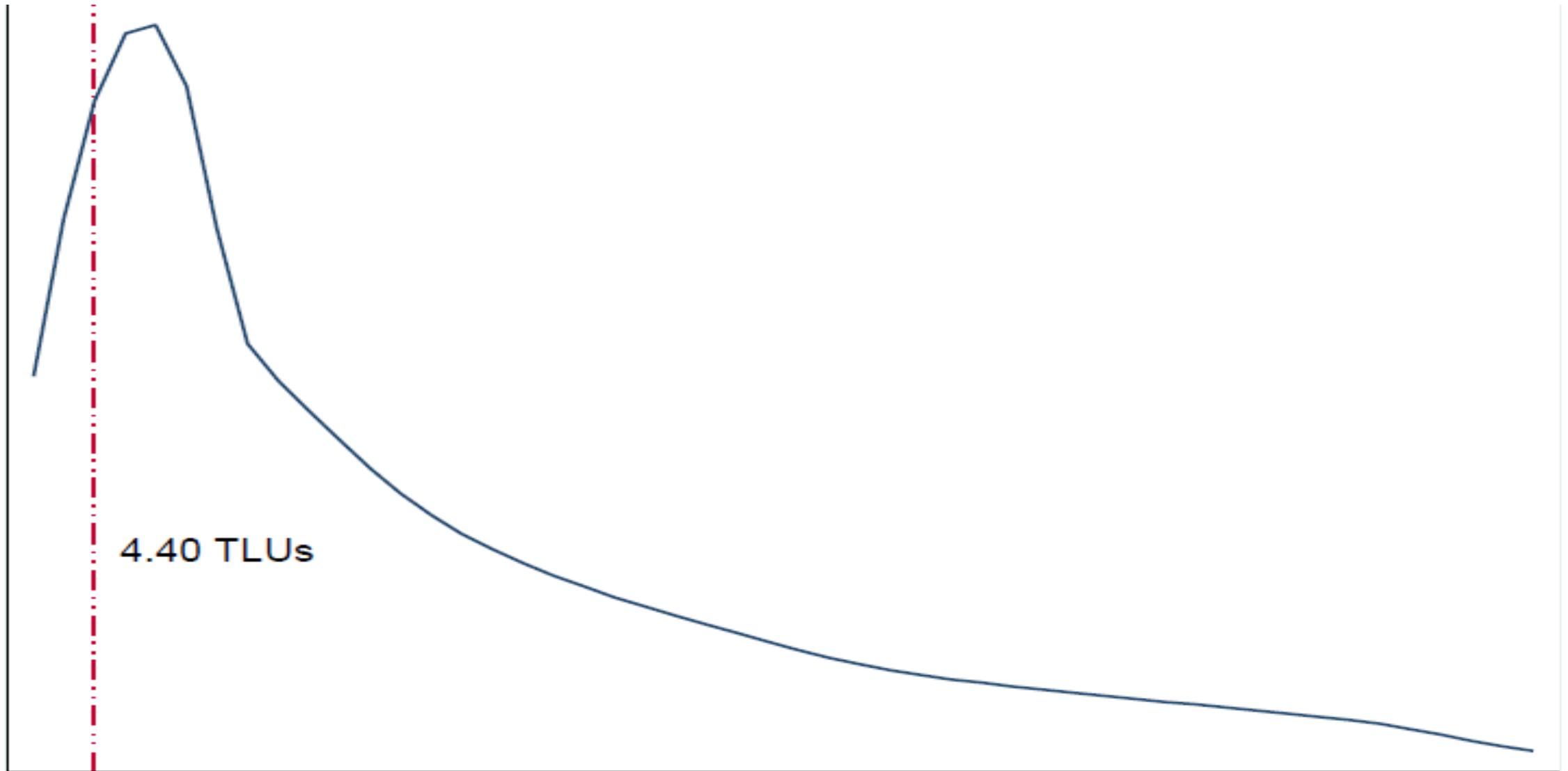
- Bétail vendu (vivant)
- Bétail donné comme cadeau
- Produits d'élevage et dérivés de l'élevage vendus
- Produits de l'élevage auto-consommés
- Produits de l'élevage et dérivés de l'élevage destinés à un usage personnel
- Produits de l'élevage et dérivés de l'élevage achetés
- Produits et produits dérivés de l'élevage vendus à crédit

Des critères similaires s'appliquent pour le calcul des revenus de l'arboriculture et des produits de la pêche

Répartition des terres

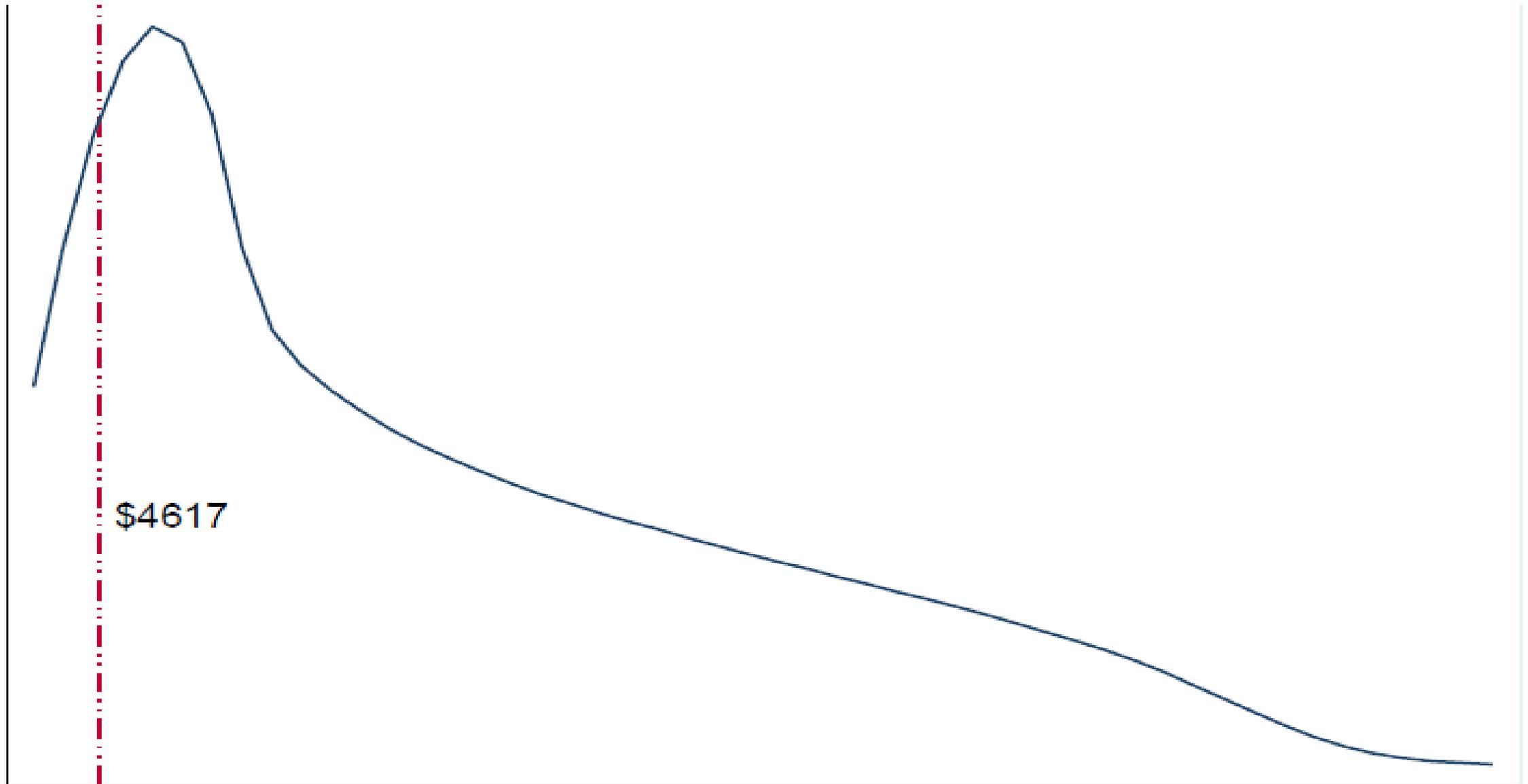


Répartition des troupeaux



4.40 TLU

Répartition des revenus



Exemple: Petits producteurs dans un pays hypothétique (4)

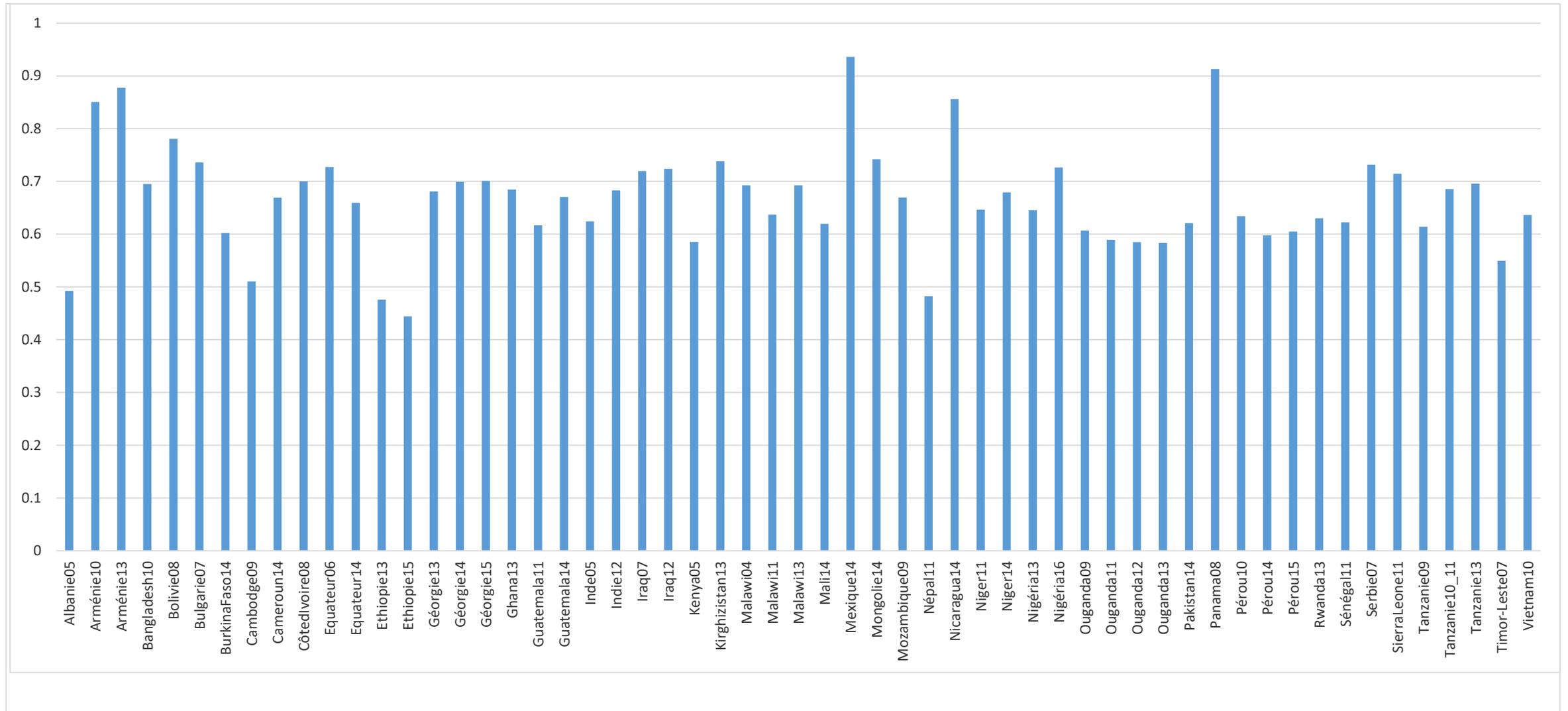
Nu m é r o ménage (HH)	Superfi c i e exploitée (ha)	UBT(nombre)	Revenus tirés des r é c d t e s (PPA \$ prix constants)	Revenus de l'élevage (PPA \$ prix constants)	Revenus de la pêche (PPA \$ prix constants)	Revenus forestiers (PPA \$ prix constants)	Revenus totaux (PPA \$ prix constants)	Petits
HH1	2,91	5,4	2912	2261	321	-	5 493	
HH2	1.12	1,6	746	442	-	-	1 188	
HH3	2,89	5,7	3292	2566	-	523	6 380	
HH4	4,07	4,4	3885	2257	-	-	6 141	
HH5	0,2	4,2	2586	3715	-	265	6 565	
HH6	1,73	5	813	1279	-	-	2 091	
HH7	0,2	12	463	4743	-	-	5 205	
HH8	0,51	1,5	195	342	-	-	536	
HH9	6,5	3,5	1103	223	-	-	1 325	
HH10	3,56	4,6	4599	3453	-	-	8 052	
HH11	3,19	10,7	1010	2417	-	-	3 426	
HH12	2,44	2	1268	243	-	187	1 697	
HH13	0,36	1,9	715	1130	-	-	1 844	
HH14	0,08	1,3	587	1004	-	-	1 591	
HH15	3,36	1,7	3364	1305	-	-	4 668	

Seuils pour l'identification des petits producteurs alimentaires dans des *pays sélectionnés*, sur la base des critères proposés (1)

	Superficie des terres (ha)	Unités de bétail tropical (nombre)	Revenus (PPA \$)		Superficie des terres (ha)	Unités de bétail tropical (nombre)	Revenus (PPA \$)
Arménie 2013	2,00	3,10	7397	Mexique 2014	N.d.	N.d.	10006
Bangladesh 2010	1,03	1,61	2622	Mozambique 2009	1,80	1,56	5563
Bolivie 2008	3,04	5,93	4815	Népal 2011	2,70	3,10	2474
Burkina Faso 2014	4,00	N.d.	1319	Niger 2011	6,50	3,38	1848
Cambodge 2009	2,10	N.d.	2812	Niger 2014	6,40	3,30	1700
Côte d'Ivoire 2008	11,00	3,72	6120	Nigéria 2016	1,49	3,90	1898
Équateur 2006	6,40	9,22	4268	Pakistan 2014	2,43	N.d.	10911
Équateur 2014	5,00	8,35	4690	Pérou 2010	3,30	7,55	6796
Éthiopie 2013	1,40	3,05	1078	Pérou 2014	2,62	7,25	5227
Éthiopie 2015	1,63	3,72	1448	Pérou 2015	2,00	7,12	4602
Géorgie 2013	0,91	N.d.	2225	Rwanda 2013	1,85	1,00	773
Géorgie 2015	1,00	N.d.	2738	Sierra Leone 2011	1,94	2,70	2372
Ghana 2013	3,04	2,88	5826	Tanzanie 2009	2,20	4,91	1628
Guatemala 2014	0,81	1,15	33964	Tanzanie 2011	2,98	6,10	1546
Inde 2012	1,62	1,05	4411	Tanzanie 2013	2,40	7,80	1833
Iraq 2012	5,00	N.d.	12914	Timor-Leste 2007	0,90	3,16	4535
Kenya 2005	1,01	2,81	5398	Ouganda 2009	3,20	3,20	2880
Kirghizistan 2013	2,10	3,60	7205	Ouganda 2012	2,83	2,90	1939
Malawi 2004	1,02	1,07	1550	Ouganda 2013	2,26	2,00	1551
Malawi 2011	0,83	1,18	648				
Malawi 2013	0,81	1,15	833				
Mali 2014	7,29	7,00	3353				

Source: RuLIS

Pourcentages des petits producteurs alimentaires dans des *pays sélectionnés*, sur la base des critères proposés (2)





Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Consultation mondiale avec les pays membres sur la définition internationale du petit producteur alimentaire

Consultation sur la définition du «petit producteur alimentaire»

- Le processus:
 - La FAO et la Division de la statistique des Nations Unies (UNSD) ont, en août 2017, soumis aux pays membres de l'ONU une note technique par l'intermédiaire du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-ODD)
 - La consultation, ouverte pendant une période de 4 semaines, a été prolongée de deux semaines
- Résultats: 58 réponses, au premier octobre, de la part des institutions nationales et régionales. Parmi celles-ci figurent :
 - 3 rejets
 - 12 accords avec la teneur générale, suggérant des changements
 - 18 accords
 - 25 commentaires neutres, principalement sur les définitions nationales utilisées.

Cinq principales préoccupations (et réponses) (1)

1. **Seuil: le pourcentage relatif de 40 pour cent est arbitraire, trop élevé ou trop bas; une fourchette autour de ce seuil serait-elle préférable?**
 - Tous les seuils sont quelque peu arbitraires; les 40 pour cent sont tirés du projet Prospérité partagée
 - Le critère relatif tient déjà compte des spécificités nationales; une fourchette de percentiles détruirait la comparabilité internationale
2. **Simpliste: la définition devrait pendre en considération des variables de critère supplémentaires**
 - Peut augmenter la précision dans certains pays, mais également biaiser les résultats dans d'autres pays
3. **Plus de tests sont requis**
 - Le facteur limitant à ce jour était la disponibilité et l'accessibilité des micro données au niveau de l'exploitation agricole: la FAO s'emploie à augmenter les tests en collaboration avec des pays membres

4. Données: la définition nécessite des données complexes, qui ne sont pas disponibles

- la définition nécessite le même type d'informations qui sont nécessaires au suivi des indicateurs 2.3.1 et 2.3.2 de l'ODD; les lacunes dans les données doivent être comblées de toute façon.

5. L'erreur d'inclusion: la définition peut capturer les agriculteurs amateurs, ou les agriculteurs dont la principale source de revenu ne provient pas de l'agriculture.

- ajouter des critères afin d'éviter cette erreur peut résoudre le problème dans certains pays, mais générer plus d'erreurs d'exclusion (ou d'inclusion) ailleurs
- le problème est probablement mieux traité au niveau national, via les définitions appropriées de la population «des producteurs alimentaires»

Il s'agit quand même d'une définition valide

- Un nombre relativement conséquent de commentaires positifs, supérieur aux commentaires négatifs
- Aucun consensus sur d'autres définitions
- Aucun consensus sur la manière de mieux tenir compte des compromis entre la comparabilité internationale et les spécificités locales
- Aucun consensus sur la manière de modifier la définition proposée

Par conséquent, en dépit de ses nombreuses limitations,
*la définition proposée doit être considérée comme une solution
viable pour suivre les indicateurs 2.3.1 et 2.3.2 de l'ODD*

Des essais complémentaires de la définition

La division des statistiques de la FAO collabore avec un certain nombre d'institutions nationales, qui n'ont pas partagé de micro-données, mais qui sont d'accord pour tester la définition et le calcul des indicateurs 2.3.1 et 2.3.2 sur la base de la syntaxe de la FAO

Parmi ces institutions figurent:

USDA,

Statistique Canada,

Eurostat

d'autres agences nationales européennes

D'autres pays ont déjà appliqué la méthodologie proposée par la FAO à leurs données: Maroc, Nouvelle-Zélande et Suisse

Les résultats préliminaires de ces pays révèlent, comme prévu, des seuils et des pourcentages d'agriculteurs qui sont généralement plus petits par rapport aux pays d'Afrique d'Asie et d'Amérique Latine



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Les indicateurs

Calculer la productivité de la main d'œuvre pour suivre l'indicateur 2.3.1 (1)

L'indicateur 2.3.1 porte sur «*le volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'entreprise agricole, pastorale ou forestière.*»

Pour ce faire, la formule suivante est utilisée:

$$\textit{Productivité de la main d'oeuvre agricole} = \frac{\textit{Volume de production}}{\textit{Intrant main d'oeuvre}}$$

Dans le but de normaliser et regrouper différentes activités agricoles, la FAO propose de chiffrer le volume de production en prenant la valeur monétaire de la production agricole (revenus) exprimée en PPA constante.

Calculer la productivité de la main d'œuvre pour suivre l'indicateur 2.3.1 (2)

Calcul de la production agricole: selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), révision 4, il comprend

1. les activités agricoles;
2. les activités d'élevage;
3. la pêche;
4. la sylviculture.

Les revenus peuvent être calculés à l'aide de la même méthode que celle utilisée pour identifier le poids économique des exploitations agricoles.

Important: Les variables monétaires doivent faire l'objet d'une déflation et d'une normalisation au moyen des facteurs de conversion PPA

Calculer la productivité de la main d'œuvre pour suivre l'indicateur 2.3.1 (3)

Calcul de l'intrant main-d'œuvre: différentes approches sont utilisées pour mesurer ce dénominateur:

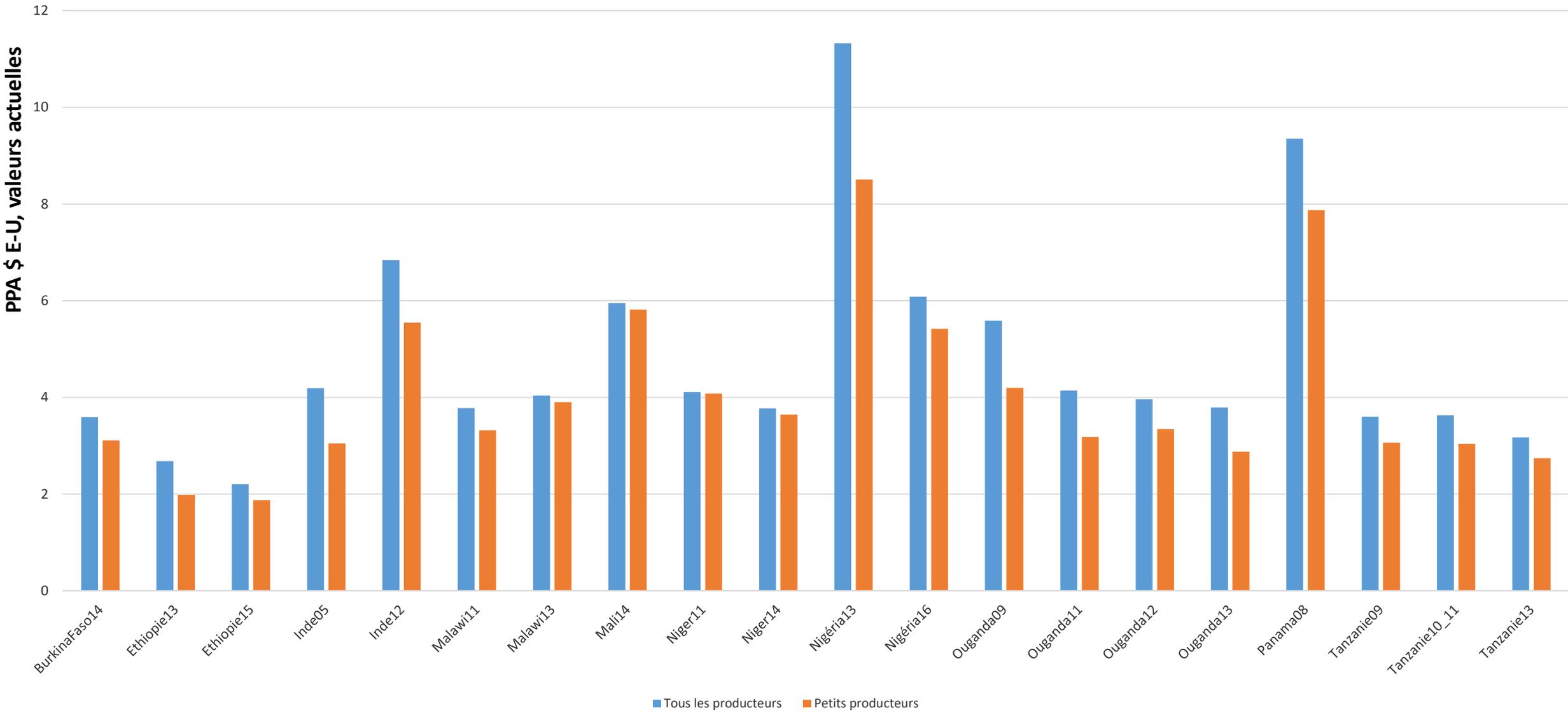
- Nombre de travailleurs,
- Nombre de jours travaillés,
- Nombre d'heures travaillées.

Bien que le **nombre annuel d'heures travaillées** semble être la mesure la plus précise du volume de la main-d'œuvre, des problèmes relatifs au manque de données font que le **nombre annuel de jours travaillés** constitue l'option la plus viable.

Quels types de main d'œuvre doivent être pris en considération: toutes les formes de main-d'œuvre rémunérée ou non rémunérée, y compris la main-d'œuvre familiale, la main-d'œuvre salariée et la main d'œuvre d'échange.

Calculer le revenu pour suivre l'indicateur 2.3.1 (4)

Indicateur 2.3.1: Production par intrant main d'œuvre
(PPA\$ par an/nombre de jours travaillés par an)



Calculer les revenus agricoles pour suivre l'indicateur 2.3.2 (1)

L'indicateur 2.3.2 porte sur «*le revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone.*»

- Le calcul du revenu du ménage adopté par la Division de la statistique de la FAO est basé sur la résolution adoptée par la 17^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail.

En particulier, l'indicateur 2.3.2 prend en considération les revenus sur le lieu d'exploitation, y compris:

- Revenus issus des activités agricoles;
- Revenus issus de l'élevage;
- Revenus issus de la sylviculture;
- Revenus issus de la pêche.

Calculer les revenus pour suivre l'indicateur 2.3.2 (2)

Ces composantes du revenu font référence au **revenu brut** qui est défini comme l'**excédent d'exploitation** (c'est-à-dire les revenus moins les coûts d'exploitation) sans tenir compte de la dépréciation des actifs puisque de telles informations ne sont généralement pas disponibles dans les sources de données. La formule est:

$$\text{Revenu brut} = \text{Revenus} - \text{Coûts} + (\text{variation du stock, si disponible})$$

Toutes les variables monétaires devraient être **exprimées en PPA constante et déflatées**, en vue de tenir compte de l'inflation survenue au cours de la période de collecte des données.

Calculer le revenu pour suivre l'indicateur 2.3.2 (3)

Revenu tiré des récoltes

Revenus (+)	Coûts (-)
A. Production des végétaux	
Récolte vendue	Intrants payés en espèces
Récolte pour la consommation personnelle	Loyer foncier
Récolte utilisée comme aliments pour animaux	Coûts de l'assistance technique/la vulgarisation technique
Récolte stockée	Récolte conservée comme semence
Récolte utilisée pour les produits dérivés	Récolte utilisée pour payer la main d'œuvre
Récolte offerte en cadeau	Récolte utilisée pour payer la location
Récolte conservée comme semences	Récolte utilisée pour payer des intrants
Récolte utilisée pour payer la main d'œuvre	Récolte versée dans le cadre d'un accord de métayage (versement d'un métayage)
Récolte utilisée pour payer le loyer	Récolte gaspillée
Récolte utilisée pour payer des intrants	
Récolte versée dans le cadre d'un accord de métayage (versement d'un métayage)	
Récolte gaspillée	
B. Production de produits dérivés	
Produits dérivés vendus	Récolte utilisée pour les produits dérivés
Produits dérivés utilisés pour le troc ou utilisés pour les paiements en nature	Valeur totale des intrants achetés, comprend ceux remboursés en nature
Produits dérivés utilisés pour la consommation personnelle	
Produits dérivés offerts en cadeau	
C. Activités de métayage	
Récolte reçue dans le cadre d'un accord de métayage	

Calculer le revenu pour suivre l'indicateur 2.3.2 (4)

Revenus de l'élevage

Revenus (+)

Coûts(-)

A. Activités d'élevage: variation de la valeur en espèces du bétail au prix moyen/ change in the cash value of the stock at the average price

Bétail vendu (vivant)

Bétail acheté

Bétail offert en cadeau

Dépenses additionnelles liées au bétail

Culture utilisée comme aliments pour animaux

Coûts de l'assistance technique/de la vulgarisation

B. Produits de l'élevage et production de produits dérivés

Produits dérivés de l'élevage vendus

Dépenses additionnelles de produits dérivés de l'élevage

Produits d'élevage auto-consommés

Produits dérivés de l'élevage payés

Produits dérivés de l'élevage destinés à un usage personnel [également un coût pour les cultures, par exemple le fumier utilisé comme engrais]

Produits dérivés de l'élevage achetés à crédit

Produits dérivés de l'élevage payés

Produits dérivés d'élevage vendus à crédit

C. Variation du stock de bétail = Valeur de clôture/à la fin de l'année – Valeur initiale/du début de l'année (si disponible)

Calculer le revenu pour suivre l'indicateur 2.3.2 (5)

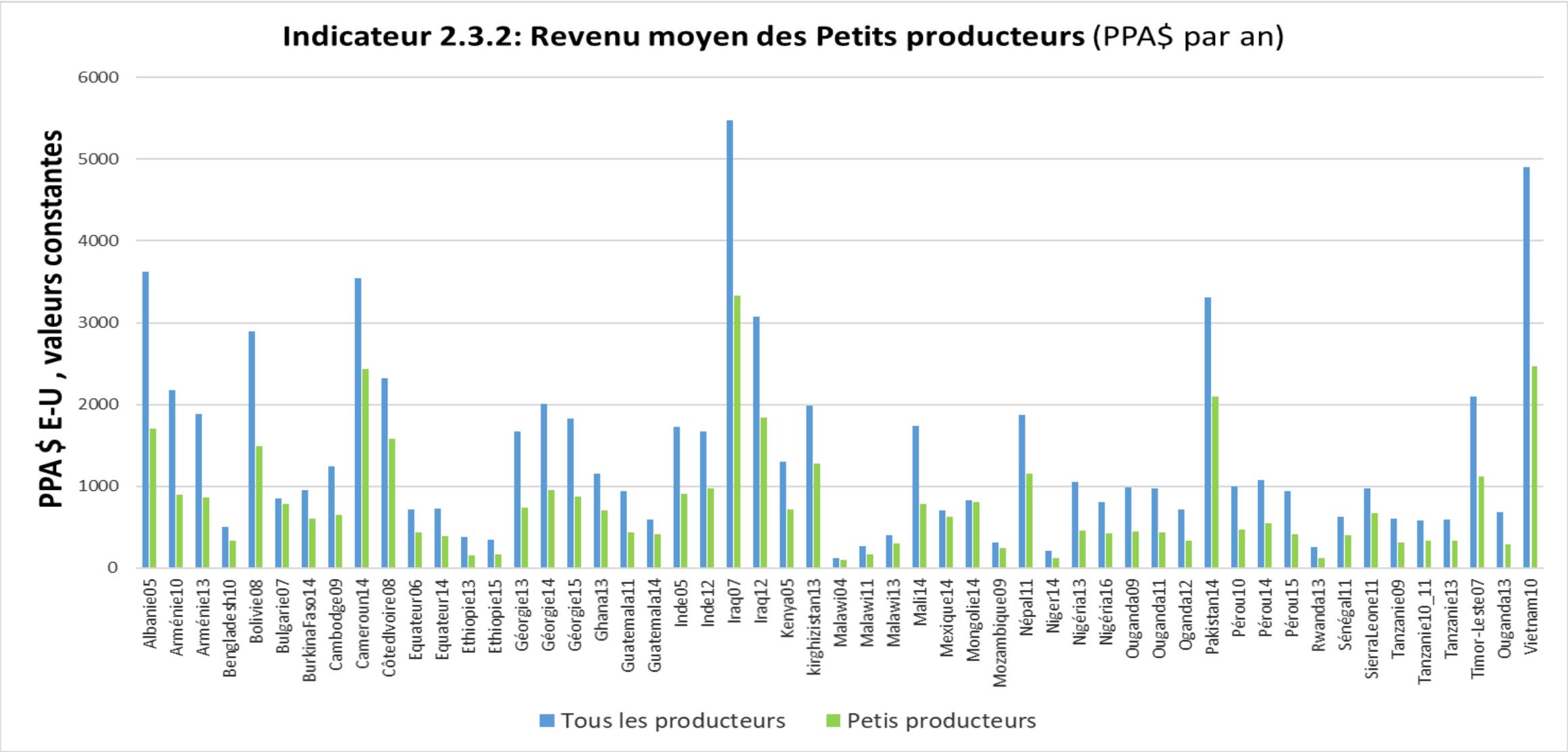
Revenus de la pêche

Revenus (+)	Coûts (-)
A. Capture de poissons et activités de transformation	
Poissons frais capturés vendus	Dépenses relatives aux engins de pêche
Poissons frais transformés vendus	Dépenses relatives à la main d'œuvre embauchée
Poissons frais capturés pour une consommation personnelle	
Poissons transformés pour une consommation personnelle	
B. Activités commerciales	
Poissons frais commercialisés vendus	Achats de poissons frais
Poissons frais transformés vendus	Achats de poissons transformés
	Autres coûts connexes
C. Location d'engins de pêche	

Revenus forestiers

Revenus (+)	Coûts (-)
Revenus provenant de la production sylvicole	Coûts des intrants (jeunes plans, engrais, main d'œuvre embauchée, etc.)
Revenus provenant des services forestiers	Coûts relatifs à la location de machines
	Coûts relatifs à la location des terres
	Autres coûts connexes

Calculer le revenu pour suivre l'indicateur 2.3.2 (6)



Merci pour votre attention!